

APPEL À PROJETS

LE FONDS DE SOUTIEN AUX MICRO-PROJETS **SUR L'ESPACE CATALAN TRANSFRONTALIER**





À QUI S'ADRESSE L'APPEL À PROJETS?

- Collectivités territoriales & leurs groupementsStructures publiques & parapubliques
- Associations loi 1901 & fondations
- Université, établissements scolaires et de formation Organismes consulaires
 - ayant leur siège dans les Pyrénées-Orientales
 - souhaitant monter un projet transfrontalier avec un partenaire situé dans la province de Girona

LE TERRITOIRE ÉLIGIBLE : L'ESPACE CATALAN TRANSFRONTALIER



LES THÉMATIQUES COUVERTES PAR L'APPEL À PROJETS

- Développement territorial / emploi / formation
- Actions culturelles
- Tourisme
- Valorisation du patrimoine culturel et naturel
- Jeunesse & sport
 - Actions sociales

LES MODALITÉS

Un dispositif, deux appels à projets :

I'appel à projets du Département des PO
à destination des opérateurs nord-catalans

l'appel à projets de la Generalitat de Catalunya à destination des opérateurs sud-catalans

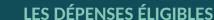
LE CALENDRIER

← Lancement de l'appel à projets :
 1 fois par an (au printemps)
 ← Durée de réalisation des projets : 12-18 mois

LA SUBVENTION

→ Montant maximum de la subvention octroyée par le Département : 10 000 €
 → Taux de co-financement : jusqu'à 50%

du coût total éligible



- Coûts liés à l'organisation de manifestations / formations
- Réalisation d'outils de communication
- Études et prestations intellectuelles d'intérêt transfrontalier
- Frais de déplacements / hébergement et de réunions
- Frais de personnel directement liés à la mise en œuvre du projet, dans la limite de 40% des dépenses éligibles.

LES DÉPENSES NON ÉLIGIBLES

- Frais de fonctionnement quotidien de la structure
- Coûts de personnels liés à la structure et non spécifiques à l'action
- Dépenses d'investissement dans leur ensemble
- Achat de matériel informatique, de véhicules et de mobilier

